



Assemblée

Distr. générale
17 juillet 2007
Français
Original : anglais

Treizième session

Kingston, 9-20 juillet 2007

Pouvoirs des représentants à la treizième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. Dean **Bialek** (Australie)

1. À sa 109^e séance plénière, le 12 juillet 2007, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a nommé une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Australie, Chine, Guyana, Japon, Kenya, Malte, Panama et Pologne.
2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie une fois, le 17 juillet 2007; elle a élu M. Dean Bialek (Australie) Président de sa treizième session.
3. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants à la session de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat en date du 17 juillet 2007 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Comme il était indiqué au paragraphe 1 du mémorandum du secrétariat, celui-ci avait reçu des pouvoirs en bonne et due forme, émanant du chef de l'État ou du gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier, pour les représentants des 36 États suivants : Afrique du Sud, Brésil, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Guyana, Inde, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Malte, Mexique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Viet Nam et Yémen.
5. Comme il était indiqué au paragraphe 2 du mémorandum du secrétariat, celui-ci avait reçu, par télécopie ou sous la forme de note verbale paraphée émanant d'un ministère, d'une ambassade, d'une mission permanente auprès de l'Autorité ou de l'Organisation des Nations Unies ou d'une autre autorité ou administration publique, des informations concernant la nomination des représentants des 19 États suivants participant à la session : Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie,

Bangladesh, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Égypte, Espagne, Honduras, Indonésie, Italie, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Ouganda et Trinité-et-Tobago.

6. Comme il était indiqué au paragraphe 3 du mémorandum du secrétariat, les pouvoirs du représentant de la Commission européenne avaient également été reçus du Président de la Commission européenne.

7. Le Président a proposé à la Commission d'accepter les pouvoirs de tous les représentants dont le nom figurait dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 de ce mémorandum seraient communiqués dès que possible au secrétariat. Le Président a proposé à la Commission d'adopter le projet de décision ci-après :

« La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la treizième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1, 2 et 3 du mémorandum du secrétariat en date du 17 juillet 2007,

Accepte les pouvoirs desdits représentants. »

8. La Commission a adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix.

9. Le Président a ensuite proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de décision dont le texte figure au paragraphe 11 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

10. En conséquence, le présent rapport est soumis à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

11. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la treizième session de l'Autorité internationale des fonds marins

« L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »